

NATIONS UNIES

Commission UNESCO 2022

Lettre de cadrage

Mesdames et Messieurs les délégués,

Vous avez choisi d'intégrer pour cette édition du NUSAB 2022 la commission UNESCO. C'est une belle aventure qui commence, pendant laquelle nous aurons grand plaisir à faire votre connaissance et à travailler avec vous. Nous avons hâte de vous connaître !

Ce message est une introduction très générale aux travaux qui seront examinés cette année. Nous commencerons donc par un bref rappel de ce qu'est notre organisation, sa fonction, ses principes et ses attributions. Ensuite, nous vous proposerons quelques pistes de réflexions autour des deux problématiques que nous étudierons, et qui sont les suivantes :

1-Favoriser l'accès à l'école pour les enfants des minorités

2-Sauvegarder le patrimoine des minorités.

Nous passerons par les enjeux de ces deux questions, puis par un constat de ce qui a déjà été fait, réalisé, proposé, des réussites et des échecs éventuels en la matière, d'où découlera des pistes de réflexion et quelques propositions pour la suite de notre travail.

Rappelons tout d'abord les missions de l'UNESCO. Son acronyme signifie Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. Elle cherche à instaurer depuis 76 ans la paix par la coopération internationale en matière d'éducation, de science et de culture. Aux yeux de ses fondateurs, cette nouvelle organisation devait enraciner la « solidarité intellectuelle et morale de l'humanité » et, ce faisant, prévenir le déclenchement d'une autre guerre mondiale. Depuis 2015, les programmes de l'UNESCO s'inscrivent pleinement dans les objectifs de développement durable définis dans l'Agenda 2030 adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies en 2014. La vision fondatrice de l'UNESCO est née en réponse à une guerre mondiale marquée par des violences racistes et antisémites. 75 ans après et de nombreuses luttes de libération plus tard, le mandat de l'UNESCO est plus pertinent que jamais. La diversité culturelle est attaquée et de nouvelles formes d'intolérance, de rejet des faits scientifiques et de menaces à la liberté d'expression menacent la paix et les droits humains. Le devoir de l'UNESCO est de réaffirmer les

missions humanistes de l'éducation, de la science et de la culture.. De nos jours, sous la direction d'Audrey Azoulay, l'UNESCO se heurte à de nouvelles crises, tout en défendant les mêmes valeurs. La paix doit être fondée sur le dialogue, la compréhension mutuelle ainsi que la solidarité intellectuelle et morale de l'humanité.

Dans cet esprit, l'UNESCO développe des outils éducatifs pour aider chaque individu à vivre en tant que citoyen du monde. L'UNESCO travaille pour que chaque enfant et chaque adulte ait accès à une éducation de qualité. L'UNESCO renforce les liens entre les Nations en promouvant le patrimoine culturel et l'égalité de toutes les cultures. L'UNESCO favorise les programmes et les politiques scientifiques qui sont des plateformes de développement et de coopération. L'UNESCO défend la liberté d'expression, un droit fondamental et une condition essentielle pour la démocratie et le développement. Servant de laboratoire d'idées, l'UNESCO aide les pays à adopter des normes internationales et gère des programmes qui favorisent la libre circulation des idées et le partage des connaissances.

❖ **Minorités et éducation, un enjeu capital, et une mission fondamentale pour l'UNESCO**

Origine de la déclaration pour l'Éducation d'Incheon:

L'UNESCO, accompagnée de l'UNICEF, de la Banque mondiale, l'UNFPA, le PNUD, ONU Femmes, et l'UNHCF, a initié le Forum mondial sur l'éducation de 2015 qui a mené à l'adoption de la Déclaration pour l'Éducation d'Incheon pour l'Éducation 2030. Ce document définit une nouvelle vision de l'éducation qui devrait donc voir le jour d'ici 2030.

L'Éducation et ses enjeux :

L'éducation est un droit humain et une force pour le développement durable et la paix. Chaque objectif de l'Agenda 2030 a ainsi besoin de l'éducation afin que tous les individus soient dotés de connaissances, de normes et de valeurs inculquées leur permettant ainsi de saisir les enjeux de ces objectifs.

On constate aujourd'hui, qu'au moins 262 millions d'enfants et de jeunes ne sont pas scolarisés, que 60% des enfants ont besoin de plusieurs années d'études pour pouvoir acquérir leurs capacités de base en lecture, en écriture et en calcul. 750 millions d'adultes sont analphabètes ce qui correspond à un dixième de la population mondiale, accroissant ainsi pauvreté et marginalisation.

"Cette Déclaration représente un immense pas en avant. Elle reflète notre détermination à faire en sorte que tous les enfants, tous les jeunes et tous les adultes

acquièrent les connaissances et les compétences nécessaires pour vivre dignement, réaliser leur potentiel et apporter leur contribution à la société en tant que citoyens du monde responsables. Elle encourage les gouvernements à fournir des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie, afin de permettre à chacun de continuer à se développer et à être du bon côté du changement. Elle affirme que l'éducation, qui est un droit humain fondamental, est essentielle à la paix mondiale et au développement durable."

- Irina Bokova, Directrice générale de l'UNESCO 2009-2017

L'Objectif de Développement Durable 4, autrement appelé ODD 4, de l'agenda 2030, constitue la synthèse des ambitions au sujet de l'éducation. C'est-à-dire viser une éducation de qualité, équitable et permettant l'inclusion. Le fil conducteur de la résolution de ces problèmes liés à l'éducation, adopté en 2015, consiste à fournir des instructions aux gouvernements en place afin de traduire les engagements prononcés en actes. Ainsi, l'UNESCO a pour rôle de coordonner l'action de la communauté internationale afin d'atteindre l'objectif par l'intermédiaire de partenariats, d'orientations politiques, de renforcements des capacités, de suivi et de plaidoyer. L'Agenda 2030 prône le multilatéralisme, c'est-à-dire la résolution de problèmes à l'échelle internationale, il est donc nécessaire que tous les gouvernements s'investissent dans la cause de l'éducation et portent la responsabilité principale de l'assurance du droit à une éducation de qualité. Cet agenda implique non seulement tous les États, mais également la société civile, le secteur privé et la jeunesse.

Mais alors, comment favoriser l'accès à l'école des enfants issus des minorités ?

Quelques pistes de réflexion pour vos recherches :

Comment améliorer l'environnement dans lequel évoluent les enfants issus de minorités afin d'améliorer leur bien-être et leur perception de l'école ?

Comment permettre aux enfants issus de minorités un accès à un enseignement de qualité ?

Comment faire en sorte que, filles comme garçons, aient accès à l'enseignement primaire, secondaire puis supérieur ? Autrement dit, quelles solutions envisager pour permettre aux enfants de réussir leur scolarité du début à la fin. Cela implique également de faire en sorte que les coûts d'accès à l'enseignement supérieur soient abordables.

BIBLIOGRAPHIE, SITOGRAPHIE

- Tout d'abord, nous vous conseillons vivement de vous créer un compte UNESDOC. Il s'agit d'une plateforme regroupant une quantité immense de documents publiés par l'UNESCO, au travers de laquelle vous pourrez explorer différents documents pour vos recherches. Nous pourrions également vous conseiller la consultation de certains documents en particulier.

<https://unesdoc.unesco.org/account>

- Convention officielle de l'UNESCO pour le patrimoine immatériel:
https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000187086_fre/PDF/187086fre.pdf.multi

Ce document officiel vous permettra de mieux cerner les enjeux et les principes du patrimoine immatériel, qui représente une bonne part du patrimoine global des minorités.

- Convention de 1972 sur la protection du patrimoine culturel.
<https://whc.unesco.org/archive/convention-fr.pdf>

Ce document officiel de 1972, qui affirme la volonté nouvelle de l'UNESCO de protéger et promouvoir le patrimoine culturel et naturel, mais également la création de la Commission pour la sauvegarde du patrimoine mondial, vous permettra de mieux cerner le thème global concernant la protection du patrimoine des minorités.

- Un article sur l'intervention de l'UNESCO concrète en pays Dogon,
<https://news.un.org/fr/story/2020/08/1074372>

- Un article concernant l'accès à l'enseignement supérieur pour les minorités
<https://www.courrierinternational.com/article/canada-les-universites-condamnees-plus-de-diversite>

Cet article pourra vous aider à trouver des solutions permettant une meilleure inclusion des minorités dans certaines structures de l'enseignement supérieure, par des quotas menant à davantage de parité.

- L'exemple des Roms, pour mieux comprendre les origines des discriminations :
<https://www.inegalites.fr/Les-Roms-une-minorite-marginalisee>

- Concernant, pour rappel, les droits des minorités :

<https://www.ohchr.org/Documents/Publications/FactSheet18Rev.1fr.pdf>

- Concernant l'éducation pour les peuples autochtones:

<https://fr.unesco.org/themes/inclusion-education/peuples-autochtones>

- Concernant l'Objectif Développement Durable 4 pour l'éducation :

<https://fr.unesco.org/gem-report/node/1346>

- Concernant la diversité culturelle :

http://www.unesco.org/new/fileadmin/MULTIMEDIA/HQ/CLT/pdf/5_Cultural_Diversity_FR.pdf

- Concernant les peuples autochtones :

<https://ich.unesco.org/fr/peuples-autochtones>

Vous pouvez également nous contacter par le biais de l'adresse mail suivante,

nusab.presidence.unesco@gmail.com

ADOUANI Titien

NAJAR Aimé

OCKELTON Freddy